



AIDE AU RENOUVELLEMENT DES CHAUFFAGES INDIVIDUELS AU BOIS UNE RÉPONSE À LA POLLUTION AUX PARTICULES FINES

Sarah Brière – DREAL pour l'ADEME

Nadji Meziane – CA du Pays Voironnais

Enjeux de la pollution aux particules fines



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Se chauffer au bois : une énergie renouvelable à bien utiliser

**1^{ère} ÉNERGIE
RENOUVELABLE**
utilisée en France (20 %)

Une énergie qui participe à l'indépendance
énergétique de la France

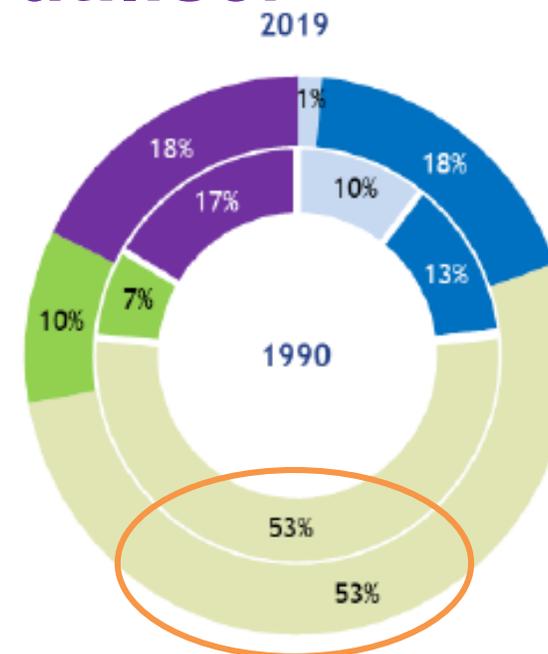
En France, **plus de la moitié** des émissions de PM_{2,5} proviennent du secteur résidentiel, dont 80 % sont dues au chauffage **individuel bois**.

Les PM_{2,5} ont un impact majeur sur la santé des personnes.

Etude SPF AuRA 2021 :

4 300 décès par an attribuable aux PM_{2,5}

PM_{2,5}



Industrie énergie	Industrie manufacturière
Résidentiel/tertiaire	Agriculture/sylviculture
Déchets (centralisés)	Transports

L'ADEME accompagne les territoires pour accélérer le renouvellement des appareils individuels au bois non performants

Mise en place de Fonds Air Bois (FAB) pour les territoires en PPA

- **Etude de préfiguration** pour connaître les équipements de son territoire et dimensionner son action
- **Aider à l'acquisition d'appareils performants** et promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation

Communication guides grand public disponible sur commande et campagne nationale réseaux sociaux à l'automne 2024

Jusqu'à
10 fois moins
de particules fines
émises avec un appareil
performant bien utilisé pour
la même chaleur produite.



Aide au renouvellement
des chauffage
individuels au bois :
une réponse à la
pollution aux particules
fines



Communauté d'Agglomération *du* Pays Voironnais



Aide au renouvellement des chauffages
individuels au bois une réponse à la
pollution aux particules fines

La Communauté
d'agglomération du Pays
Voironnais a été créée le 1er
janvier 2000.

- 31 communes
- 95000 habitants
- 377 km²
- 750 agents

Répartition de l'habitat sur le
territoire

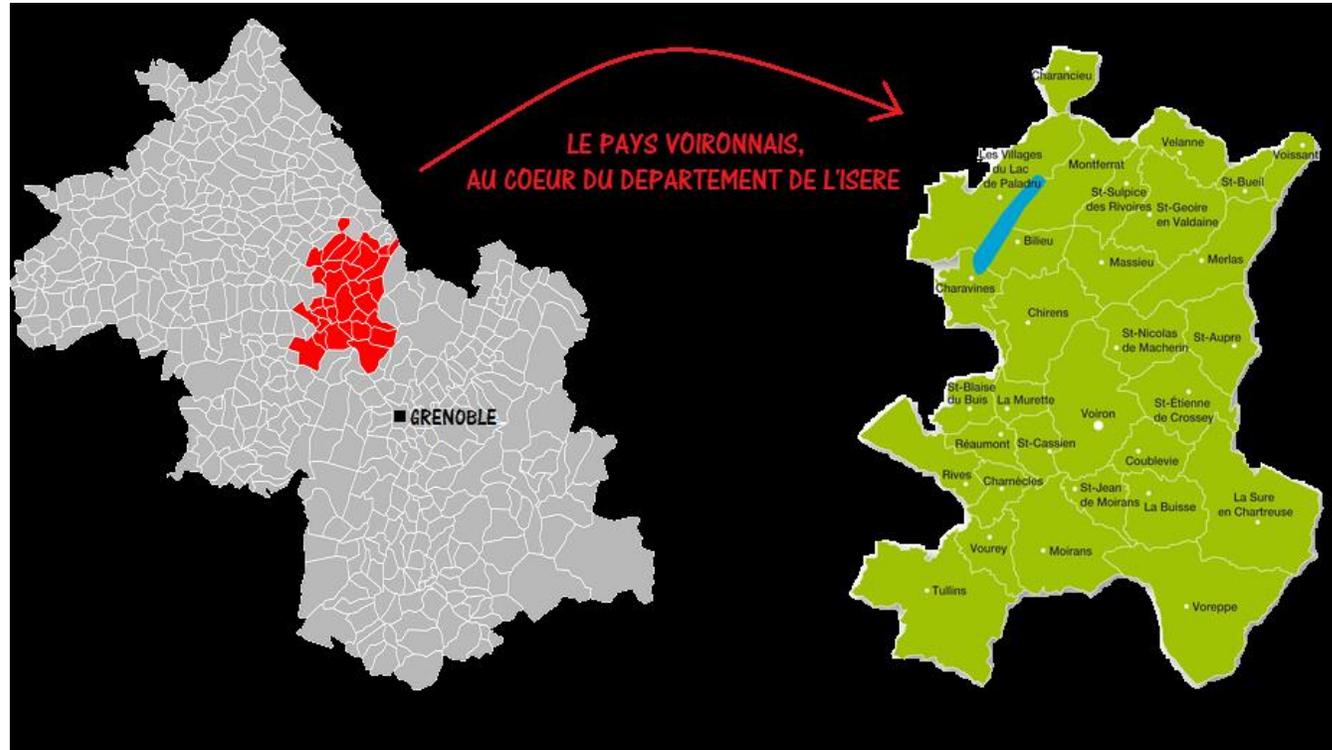
43 480 logements

60% Maisons

40% Appartement

40% construits avant 1970

16,4% de logements sociaux
(6 690 logements)



le pôle urbain comprend 15 communes (dont Voiron) et regroupe 71 % de la population du territoire pour 46 % de sa superficie. Les couronnes périurbaines, situées surtout dans la partie nord du Voironnais, concentrent quant à elles 27 % de la population et la moitié de la superficie



Historique fonds de renouvellement des appareils de chauffage au bois indépendants

2013 : Mise en place d'un fonds de renouvellement du CAPV

Hors financement ADEME

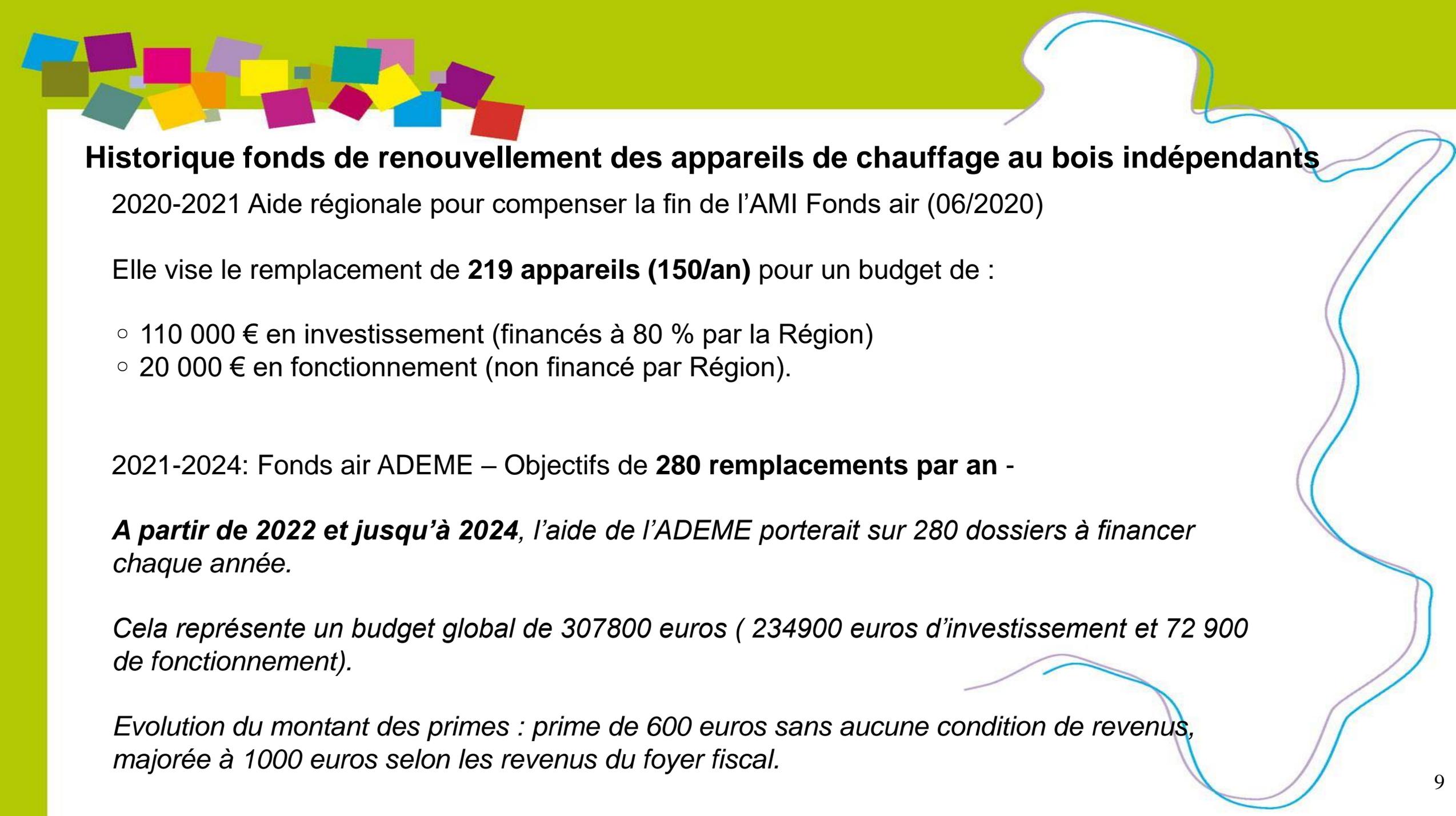
Déclinaison de la nouvelle politique locale de l'énergie : validation des aides énergies renouvelables aux propriétés individuelles - adoptées en Conseil communautaire du 25 septembre 2012

10.000 euros d'investissement avec un objectif de 25 remplacements/an

2016: AMI Fonds Air ADEME + CAPV – 367875 euros financés à 50% par l'ADEME

– Objectif **113 appareils/an sur 5 ans** – Prime de 400 euros sans conditions de revenus /800 euros pour les publics modestes.

2018: Inscription de la pérennisation des aides au remplacement dans le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2025 du Pays Voironnais à travers l'action C2 intitulée : « Améliorer la combustion du bois bûche »



Historique fonds de renouvellement des appareils de chauffage au bois indépendants

2020-2021 Aide régionale pour compenser la fin de l'AMI Fonds air (06/2020)

Elle vise le remplacement de **219 appareils (150/an)** pour un budget de :

- 110 000 € en investissement (financés à 80 % par la Région)
- 20 000 € en fonctionnement (non financé par Région).

2021-2024: Fonds air ADEME – Objectifs de **280 remplacements par an** -

A partir de 2022 et jusqu'à 2024, l'aide de l'ADEME porterait sur 280 dossiers à financer chaque année.

Cela représente un budget global de 307800 euros (234900 euros d'investissement et 72 900 de fonctionnement).

Evolution du montant des primes : prime de 600 euros sans aucune condition de revenus, majorée à 1000 euros selon les revenus du foyer fiscal.



Une enquête de préfiguration, financée par l'ADEME, a été réalisée entre juillet et septembre 2020. L'enquête de préfiguration initiale était une extrapolation des résultats de celle réalisée sur Grenoble Alpes Métropole.

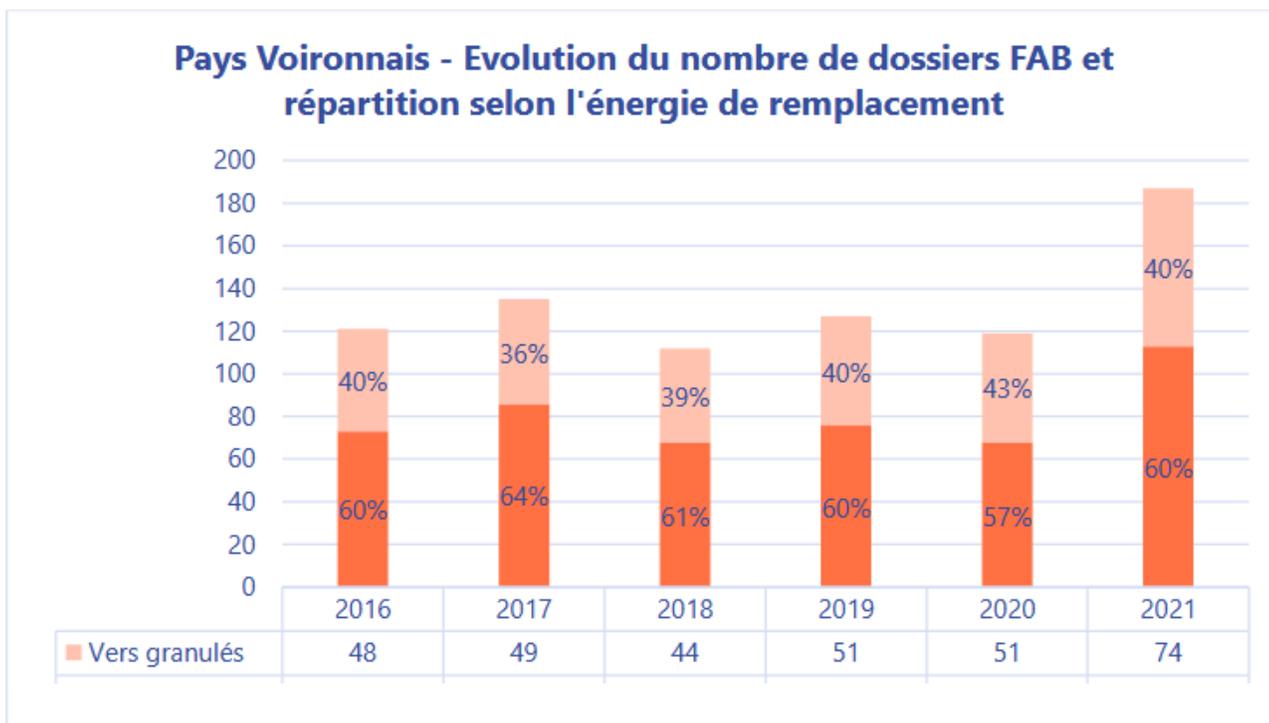
752 ménages du territoire (**286** en zone urbaine et **466** en zone périurbaine/rurale).

Ses principaux résultats sont les suivants :

- **11 463 ménages utilisateurs d'un appareil de chauffage au bois (sur un total d'environ 45k ménages)**
- **8679 en principal – 1692 en appoint – 1092 en loisirs**
- **4 695** appareils non performants sont en fonctionnement sur le territoire.
- **10 %** des ménages qui se chauffent au bois envisagent un renouvellement de leur appareil dans les deux ans.
- Le niveau moyen de subvention attendu est de **57 %** pour qu'un ménage change d'équipement de façon certaine.
- **64%** des utilisateurs le sont en usage principal

	Principal	Appoint	loisirs
Foyer ouvert	164	164	0
Appareils avant 2002	3221	655	491
Appareils 2002 -2007	1037	328	164
Appareils après 2007	4258	546	437

Gains QA et réalisation



Pays Voironnais - Gains d'émissions annuels des FAB

	Nb appareils remplacés	PM10 (t)	PM2.5 (t)
Dossiers 2020	119	-2,2	-2,1
Dossiers 2021	187	-3,7	-3,6
Dossiers 2020+2021	306	-5,9	-5,7
Cumul depuis début FAB	801	-12,6	-12,4

Année	Nombre de dossier
2016	121
2017	135
2018	112
2019	127
2020	119
2021	187
2022	204



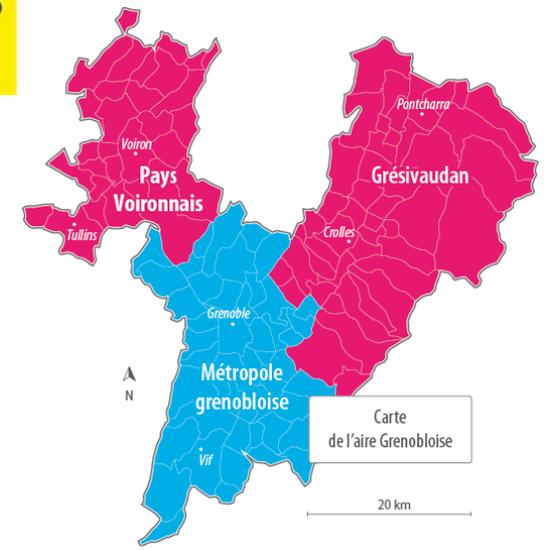
Trois collectivités partenaires sur un projet visant au renouvellement du parc d'appareils peu performant de chauffage individuel au bois. L'objectif est de réduire les émissions de particules sur la région urbaine.

Pour atteindre cet objectif, différentes actions concrètes :

1. Une prime d'incitation au renouvellement des appareils
2. Des campagnes de communication régulières sur la durée du projet.
3. Des animations de terrain afin de sensibiliser le grand public sur les bonnes pratiques du chauffage au bois et l'inciter au changement d'appareil.
4. L'animation d'un réseau de professionnels.

Accompagnement par des partenaires techniques : l'AGEDEN : instructions des dossiers et les animations

ATMO Auvergne Rhône-Alpes : évaluation de l'impact du dispositif sur la QA



→ Conditions d'éligibilité :

Pour le choix du matériel



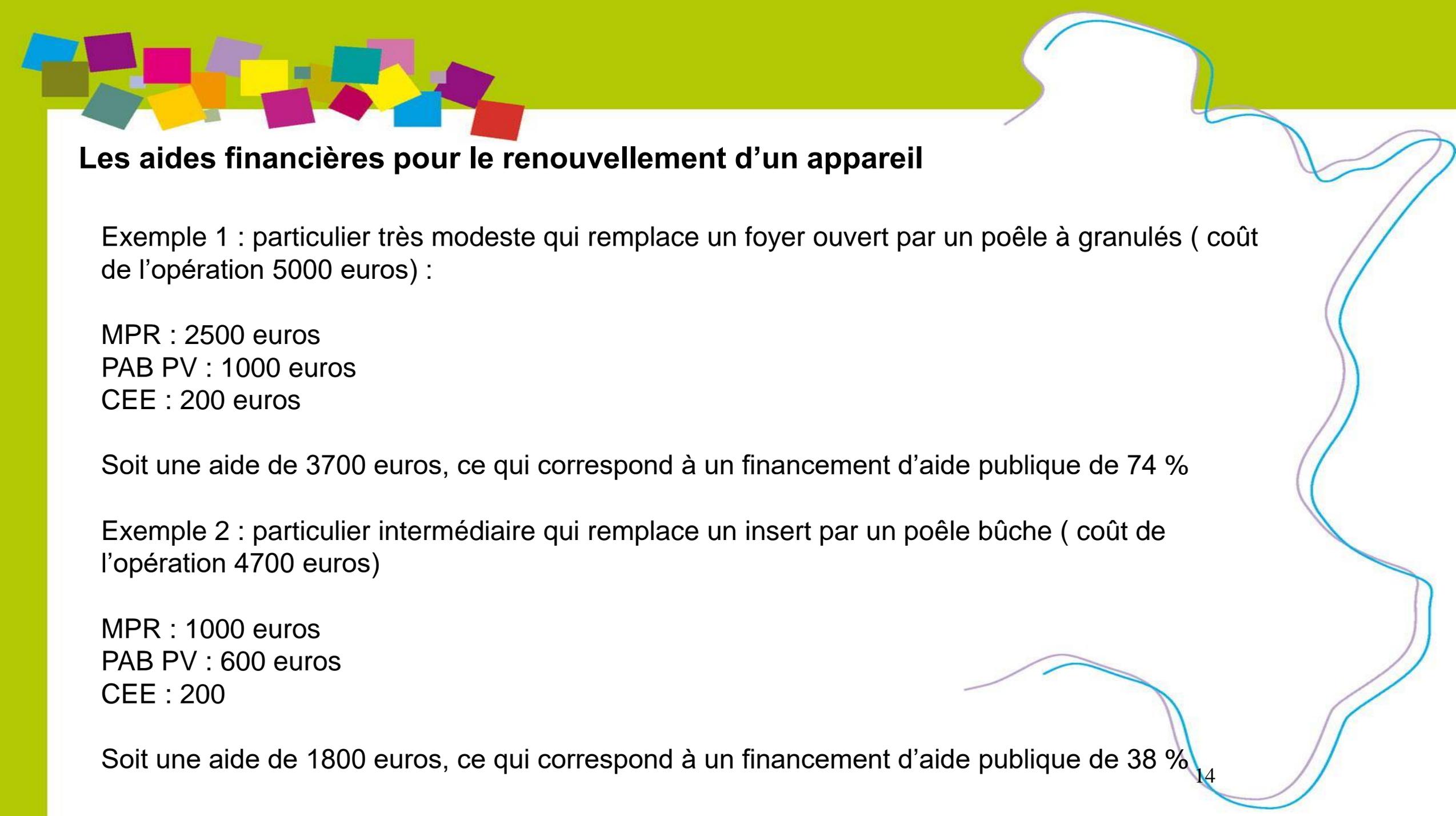
Pour le choix de l'installateur



+ recours à un professionnel référencé charte locale

→ Démarche d'obtention de l'aide :





Les aides financières pour le renouvellement d'un appareil

Exemple 1 : particulier très modeste qui remplace un foyer ouvert par un poêle à granulés (coût de l'opération 5000 euros) :

MPR : 2500 euros

PAB PV : 1000 euros

CEE : 200 euros

Soit une aide de 3700 euros, ce qui correspond à un financement d'aide publique de 74 %

Exemple 2 : particulier intermédiaire qui remplace un insert par un poêle bûche (coût de l'opération 4700 euros)

MPR : 1000 euros

PAB PV : 600 euros

CEE : 200

Soit une aide de 1800 euros, ce qui correspond à un financement d'aide publique de 38 %¹⁴

Ci-contre : Campagne
affichage abri-bus

Belles bûches
CHERCHENT
NOUVEAU PARTENAIRE
+ PERFORMANT
POUR S'ENFLAMMER !

Prime Air Bois

600
à 1000 €
d'aide pour remplacer
votre ancien
chauffage bois

www.paysvoironnais.com

+ D'INFOS 04 76 23 53 50

 Pays Voironnais - Officiel

Financé par

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

 ADEME
AGENCE NATIONALE
DE L'ÉCOLOGIE
DEVELOPPEMENT
DURABLE

 Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais